



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Irak

Question écrite n° 14466

Texte de la question

M Serge Charles attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, sur le problème que posent la vente et la construction d'une centrale nucléaire en Irak. Le ministre irakien de l'industrialisation militaire a déclaré récemment que son pays a engagé des pourparlers avec la France pour reconstruire le réacteur nucléaire de Tammouz, détruit en 1981 par un raid de l'aviation israélienne. Alors que ce ministre a dû démentir l'existence d'une coopération irako-égyptienne avec l'Argentine pour la production d'un missile capable d'être doté de têtes nucléaires, il lui demande si, avant que la France ne s'engage dans la construction de ce réacteur, le Gouvernement a bien reçu toutes les garanties de non-utilisation de cette installation nucléaire à des fins militaires.

Texte de la réponse

Reponse. - L'honorable parlementaire veut sans doute se référer à de récentes déclarations du ministre irakien de l'industrialisation parues dans le quotidien Al-Khalige de Sharjah (Emirats arabes unis), selon lesquelles l'Irak était déterminé à reconstruire le réacteur nucléaire de Tammuz, détruit en 1981, et aurait, pour ce faire, engagé des négociations avec notre pays. À cet égard, le Gouvernement français souhaiterait rappeler les termes de la déclaration faite le 7 mai par le porte-parole du ministère des affaires étrangères et confirmer qu'il n'y a pas actuellement de pourparlers en cours entre l'Irak et la France en vue de la reconstruction de la centrale nucléaire irakienne de Tammuz.

Données clés

Auteur : [M. Charles Serge](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14466

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 juin 1989, page 2731